



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux gouvernements cantonaux

Bern, le 10 avril 2013

**Arrêté fédéral concernant le deuxième programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires ;
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 10 avril 2013, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'engager une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faitières nationales des communes, des villes, des régions de montagne et de l'économie, ainsi qu'auprès des milieux intéressés. Le Conseil fédéral a l'intention de soumettre le message aux Chambres fédérales d'ici au 31 mars 2014.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de votre avis d'ici au **7 août 2013**.

La loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure, LFinfr, RS 725.13) contraint le Conseil fédéral à soumettre aux Chambres fédérales un programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et à l'actualiser tous les quatre ans.

Le présent projet de consultation constitue la mise à jour du premier message du 11 novembre 2009 relatif au programme d'élimination des goulets d'étranglement (PEG). Le Conseil fédéral y rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des projets approuvés par les Chambres fédérales, ainsi que des résultats des autres projets d'élimination des goulets d'étranglement réalisés entre-temps.

L'analyse actualisée des goulets d'étranglement révèle une aggravation significative des embouteillages sur le réseau des routes nationales par rapport au premier message. En 2030, quelque 490 kilomètres du réseau des routes nationales seront régulièrement surchargés. Les grandes villes et agglomérations demeureront les plus fortement touchées par les goulets d'étranglement. Cette aggravation de la situation est imputable à la révision à la hausse des prévisions d'évolution de la population et des emplois formulées par l'Office fédéral de la statistique. Celles-ci vont conduire à une augmentation plus importante du trafic qui congestionnera davantage les routes nationales.

Dans ce deuxième message, le Conseil fédéral propose d'intégrer dans le module 1 (prioritaire) trois autres projets représentant un volume d'investissements de 995 millions de francs, en sus des projets



d'aménagement déjà définitivement approuvés, et d'allouer les moyens financiers nécessaires à leur réalisation. Il s'agit en l'occurrence des projets d'aménagement entre Meyrin/Vernier et Le Vengeron, entre Luterbach et Härkingen, ainsi qu'entre Andelfingen et Winterthour.

Le module 2 rassemble les autres projets qui, dans la situation actuelle, devraient être financés avec le budget restant d'environ 3,2 milliards de francs. La planification d'autres projets d'un montant d'environ 6 milliards de francs doit se poursuivre (module 3). Le Conseil fédéral estime que la réalisation de ces projets est également indispensable pour garantir le fonctionnement pérenne des routes nationales, mais les moyens disponibles à ce jour (5,5 milliards de francs) ne permettent toutefois pas de les financer. Le Conseil fédéral va donc proposer à l'été 2013 des solutions de financement des projets du module 3 dans le cadre du projet « Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération ».

Dans le premier message, le Conseil fédéral a démontré qu'il était plus judicieux de construire une nouvelle liaison dans les régions du Glattal et de Lausanne/Morges que d'élargir les routes nationales existantes. Les études complémentaires réalisées entre-temps ont confirmé cette analyse. Dans l'intervalle, les Chambres fédérales ont approuvé le principe de l'intégration de ces deux compléments de réseau dans le cadre du message du 18 janvier 2012 concernant l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales et son financement.

Il apparaît également indispensable de réfléchir à d'autres solutions d'envergure dans les régions du Limmattal et de Lausanne-Montreux.

Nous vous remettons en annexe le projet d'arrêté fédéral concernant le deuxième programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires, accompagné du rapport explicatif, que nous vous soumettons pour avis. Vous trouverez des exemplaires supplémentaires à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous prions de bien vouloir formuler votre avis conformément au questionnaire ci-joint et de nous le retourner dans les délais indiqués à l'adresse suivante :

Office fédéral des routes, division Réseaux routiers, domaine Planification des réseaux,
3003 Berne
planification@astra.admin.ch

MM. Erwin Wieland, vice-directeur de l'office et chef de la division concernée, (erwin.wieland@astra.admin.ch, tél. 031 325 61 59) et Jean-Luc Poffet, responsable du domaine Planification des réseaux (jean-luc.poffet@astra.admin.ch, tél. 031 323 27 94) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet de consultation et rapport explicatif
ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG : d
VD, NE, GE, JU : f ; BE, FR, VS : d, f ; GR : d, i ; TI : i
- Liste des destinataires (d, f, i)
- Questionnaire (d, f, i)